

CONSEIL D'ADMINISTRATION – jeudi 21 décembre 2023

Délibération n° 2023_43

Présents avec voix délibératives :

- M. Jean-Pierre BRENAS, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Valérie CABECAS, Conseil départemental du Cantal, titulaire (en visio)
- M. Christian CHITO, Conseil départemental de l'Allier, suppléant (en visio)
- M. Bruno FAURE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Myriam FOUGÈRE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Isabelle MASSEBEUF, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Christelle MICHEL-DELEAGE, Conseil départemental de la Haute-Loire, titulaire (en visio)
- M. Michel SAUVADE, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, titulaire (en visio)

Présents :

M. Didier ACHALME, Conseil départemental du Cantal, M. Philippe LONGEVIALLE, Adjoint au Payeur régional, M. Frédéric MÜLLER, Directeur de la Régie Auvergne Numérique, Mme Yann HOUVENAGHEL et M. François TEPPAZ-MISSON, Directeurs Adjointes de la Régie Auvergne Numérique, Mme Anne RIMEIZE et M. Christophe CELLARIER, Conseil Départemental du Cantal, M. Benoît MARIUS, Conseil départemental de l'Allier, M. Vincent MAILLARD, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Régie « Auvergne Numérique »,
Le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration de la Régie régionale « Auvergne Numérique » décide :

- **d'approuver les termes du projet d'avenant n°2 de la Convention attributive d'aide européenne au titre du programme FEDER 2021-2027, joint au présent rapport,**
- **d'autoriser le Directeur de la Régie régionale « Auvergne Numérique », en application des dispositions de l'article R 2221-28 du Code général des collectivités territoriales, à signer l'avenant n°2 de la Convention attributive d'aide européenne au titre du programme FEDER 2021-2027, avec l'Autorité de gestion et à exécuter et signer tous les actes y afférents.**

Le Président,



Bruno FAURE